

AU/31/1.1.3/20231107/156

Le Maire de MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique, notamment ses article L2122-1 et R2122-8 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune d'acquérir un logiciel pour la gestion de ses salles, équipements sportifs et matériel associés ;

VU la proposition de contrat présentée par la société 3DOUEST pour l'achat, l'hébergement et la maintenance d'un logiciel de gestion de salles et équipements sportifs et matériel associés,

DECIDE

de signer le marché public :

- dont l'objet est l'hébergement, la maintenance et la mise à jour régulière du logiciel gestion de salles
- avec la société 3DOUEST – 5 Rue Louis de Broglie – 22300 LANNION
- Pour un montant de :
 - Prestation de déploiement, paramétrage, formation téléphonique des utilisateurs 3000€ HT
 - Hébergement, assistance, mise à jour du logiciel (redevance annuelle) 450€ HT

PRECISE que ce contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 4 ans. Il prendra effet à compter de la date de livraison du logiciel.

PRECISE que le prix est révisable annuellement selon les modalités prévues au contrat.

PRECISE que les crédits nécessaires au règlement de ces prestations sont inscrits au budget de la Commune.

MONTEUX, le 7 novembre 2023

Acte Exécutoire

Envoyé le : 9.11.2023

Publié le : 9.11.2023

Christian GROS

Maire de MONTEUX